



n° 20

Ne pas jeter sur la voie publique



LES ZAC

**PORT
À VIGNEUX**

NUISANCES

SUR LES QUAIS : BUGET 98

**BIENTÔT QUATRE
ASSOCIATIONS DE QUARTIER
POUR "COUVRIR" TOUT
JUVISY**

**PONT DE DRAVEIL :
RAMBARDES TERMINÉES MAIS
VITESSE EXCESSIVE**

LE "TRI SÉLECTIF"

R O U T O

L'assemblée générale de l'APAQS s'est réunie le 27 avril 1998 et je remercie les nombreux adhérents qui ont bien voulu y participer.

Conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 1997 (renouvellement par tiers du conseil d'administration) et au souhait d'élargir à douze le nombre de ses membres, c'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue au nouveau conseil, dont vous trouverez la composition dans la rubrique suivante.

Bien que l'ensemble des projets d'aménagement du quartier (ZAC) soit actuellement au point mort, l'APAQS s'est efforcée de marquer une présence soutenue à toutes les réunions et dans tous les groupes de travail qui concernent notre quartier ou sur les projets des communes limitrophes, notamment sur le projet d'aménagement d'une ZAC à Viry-Châtillon (entre 500 et 600 logements), dont l'impact au niveau circulation posera de graves problèmes pour notre vécu quotidien. Cela ne semble pas poser la moindre inquiétude à la municipalité de Juvisy qui ne se décide toujours pas à établir un plan de circulation pour notre quartier !...

L'APAQS est actuellement en contact avec les représentants du Port Autonome de Paris pour obtenir des précisions sur le projet de création d'un grand port fluvial à Vigneux et ses répercussions sur notre environnement. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet qui, bien qu'à long terme, aura un impact important sur notre vie quotidienne.

La vie associative de Juvisy dans le domaine de la défense de l'environnement va s'enrichir de deux nouvelles associations. Nous nous en félicitons et nous souhaitons la bienvenue aux futures associations du plateau et de l'entre-deux voies.

Notre environnement a été marqué ces derniers temps par un aménagement du carrefour Montessuy qui est loin d'être une réussite et nous ne pouvons que déplorer le fait que le début de concertation qui s'était élaborée avec les représentants du quartier, membres du conseil municipal, n'ait pu se poursuivre. Mystère !...

Pour conclure, je voudrais informer l'ensemble des adhérents que l'APAQS, membre de l'association Ile de France Environnement (IFE) a participé à une grande enquête sur "les points noirs de pollution et les plans de déplacements urbains". Quelques 120 associations locales ont pu déterminer 340 "points noirs" en Ile de France. En ce qui concerne notre commune, nous avons, avec l'Association de Sauvegarde du Cadre de Vie du Centre de Juvisy (ASCVCJ), décrit les problèmes posés par les engorgements de la CIRCULATION, de la nationale 7 aux quais de Seine. les résultats de cette enquête, qui seront communiqués aux nouveaux élus du Conseil régional, mettent le BRUIT au coeur des préoccupations des Franciliens. Ce bruit est bien sur lié au mode de locomotion principal, la voiture et camions, facteurs de pollution. Compte tenu de la situation de notre quartier, zone de transit, l'APAQS fera tout son possible pour éviter une densification trop importante de la population, ainsi qu'une augmentation incontrôlée du trafic routier.

Le nouveau conseil d'administration

Patrice MONCEAUX	Président
Jacques THOUILLÉ	Vice Président
Denis OUBRAY	Trésorier
Jean Philippe ROGUE	Trésorier adjoint
Jean-Pierre FRONTIER	Secrétaire
Edwige BOUCHE	
Claude CELLÉRIER	
Elsa FRONTIER	
Gilbert LENHARD	
Jérôme MARTIN	
Colette MICHAT	
André PENCHINAT	

Vous pouvez compter sur notre détermination et je ne puis que vous encourager à inviter vos proches à adhérer à l'APAQS, car il faut être nombreux pour défendre notre environnement.

MIEUX VIVRE DANS NOTRE QUARTIER est notre seul souhait.

Bonnes vacances à tous.

Patrice MONCEAUX

ZAC Châtillon

Une enquête publique s'est déroulée à Viry-Châtillon entre le 12 janvier et le 12 février 1998, concernant un projet de ZAC (zone d'aménagement concertée) en limite du Juvisy. L'aménageur de cette ZAC est la Société des Transports Réunis. Ce projet est aujourd'hui adopté par la commune de Viry. La municipalité de Juvisy n'a, à notre connaissance, émis aucune objection. Pourtant, la construction dans les quelques années à venir de 5 à 600 logements amènera un apport de population estimé à environ 1300 personnes, avec comme principal accès, le carrefour des rues Monttessuy et Châtillon sur notre commune.

Une pétition, initiée par des résidents de la zone concernée de Viry, a récolté près de 600 signatures. 516 d'entre elles ont pu être remises au commissaire enquêteur ; les autres, venues après la clôture de l'enquête, ont été remises directement au maire de Viry. Celui-ci a d'ailleurs répondu à chacun.

L'APAQS et plusieurs représentants de conseils de copropriétaires des rues Monttessuy et Châtillon et du quai Gambetta se sont associés à cette pétition et ont collecté plus de 300 signatures en quelques jours. De plus, nous sommes directement intervenus auprès du commissaire enquêteur pour mettre l'accent notamment sur les problèmes de circulation dans notre quartier, ainsi que les problèmes liés au rejet des eaux usées sur le réseau de Juvisy.

Il s'avère que le périmètre de cette ZAC est presque entièrement situé sur une "île", en zone non inondable (référence crue 1910). Une passerelle d'évacuation des personnes est prévue en surplomb de la voie ferrée.

Par ailleurs, le type des constructions (4 étages maximum) et leur disposition, qui laisse une large part aux espaces verts, ne peut en rien se comparer au projet initial de notre ZAC Monttessuy, heureusement repoussé.

Quant au rejet des eaux usées, il ne trouvera sa véritable solution qu'à la mise en service du futur grand collecteur, qui pourrait intervenir dans un peu moins de 10 ans. Si trop de logements sont raccordés d'ici là à notre ancien réseau (en tenant compte de ceux de la ZAC Pasteur, par exemple) des difficultés apparaîtront à nouveau à coup sûr dans notre quartier.

La seule réserve émise par le commissaire enquêteur concerne le pourcentage, qu'il juge trop élevé, de logements sociaux : 50%, alors que la moyenne actuellement dans ce type d'opération ne dépasse pas 25 à 33%.

ZAC Pasteur

Rappelons tout d'abord que cette ZAC a été approuvée par la municipalité en 1995.

Aujourd'hui, la première étape est lancée. Le premier permis de construire a été délivré fin 97. Il s'agit d'un immeuble privé (acquisition sans aide de l'état) de 30 à 40 logements, qui s'élèvera à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Hoche et fera pendant avec l'immeuble récent, de l'autre côté de la rue, en face d'Intermarché. On en est au stade de la mise en vente sur plan, avec un bureau de vente déjà installé sur place. La démolition de certains bâtiments est déjà effectuée et la construction commence.

La deuxième étape consiste en un projet de "logements aidés très sociaux" (!), dits "P.L.A.T.S.". Ce deuxième immeuble se situera au niveau du rond-point, en face du Secours populaire.

ZAC BORDS DE SEINE

Pour information :

Un plan d'occupation des sols (POS) est en cours d'élaboration à Viry-Châtillon et fera l'objet d'une enquête publique, prévue à la rentrée.

Voitée également en 1995, la ZAC Bords de Seine 1, dont le périmètre est défini par la rue des Montains, la rue Danton et la Seine, est peut-être en phase de démarrage. Cela dépendra de l'empressement des promoteurs à répondre à l'offre qui leur est faite. Ils ont en fait le choix entre :

- la construction d'un immeuble de logements dans le prolongement de la rue George Sand

ou

- la construction d'un bâtiment "d'activités" le long de la rue Danton, juste après le n° 18.

Viendrait ensuite un immeuble de logements sociaux, dans le prolongement de ceux existants dans la partie de la rue Jean Danaux qui est parallèle au pont sur la Seine. Mais sa situation le placerait dans une zone inondable, avec plus de deux mètres d'eau dans le cas d'une crue équivalente à celle de 1910 ; dans ce cas, toute construction serait alors formellement interdite...

Pour le reste de l'espace actuellement occupé par le parking, zone également inondable, aucun projet en vue pour l'instant à notre connaissance.

Un port fluvial à Vigneux...

Où en est on ?

Le PORT AUTONOME DE PARIS est un établissement public dont la gestion financière est "autonome". Ses sites d'implantation sont nombreux, plus importants dans la région parisienne que dans la capitale elle-même. Ainsi, il est envisagé de construire un port fluvial, dit "Port Autonome" sur la commune de Vigneux, face à l'écluse d'Ablon. La presse y a fait allusion il y a déjà quelque temps et la question légitime qui vient à l'esprit est : en est-il aujourd'hui ?



Ce port sera construit dans une zone qui est, de part sa situation, inondable. Cette sujétion va quelque peu compliquer les études et les travaux. Cela va nécessiter des aménagements particuliers et des ouvrages spéciaux de sauvegarde si une continuité d'exploitation était requise, ce que au demeurant nous ignorons.

Un port doit avoir, par définition même, des accès en dehors de la voie d'eau. Une desserte ferroviaire ne posera pas de problème de principe, une voie ferrée existe à proximité. La desserte routière est plus difficile à mettre en oeuvre et il est probable qu'une traversée de la Seine en direction d'Athis-Mons doit être envisagée. Ce sera peut-être là l'occasion de voir construire un nouveau pont ; pont dont on parle depuis si longtemps.

Les aménagements que va nécessiter l'installation de ce port, auront inévitablement des incidences sur la vie quotidienne de nombre de nos concitoyens, y compris les plus citadins. Le manque temporaire d'information ne nous permet pas d'estimer l'importance des inconvénients, tant ceux durant les travaux que ceux qui relèveront de l'exploitation. Mais nous avons le temps de nous renseigner et d'en reparler : dans le meilleur des cas, les travaux préliminaires pourraient débuter en 2001 et la première tranche exploitable en 2005. Ce n'est pas encore pour demain mais, comme nous le savons tous, l'avenir des transports de marchandises concerne au plus haut point l'avenir de Juvisy et de notre quartier en particulier. L'APAQS ne manquera pas de rechercher et de communiquer toute information concernant l'évolution de ces projets (port, traversée de la Seine, liaisons routières etc.) dans les mois qui viennent.

Si la volonté d'aboutir est affirmée, le projet est loin d'être encore bouclé. L'APAQS n'a pour l'heure que peu de renseignements et ne saurait honnêtement développer ce sujet, encore moins le discuter. Ce que nous pouvons cependant rapporter avec certitude, c'est que ce projet a largement dépassé le stade du ... projet. Les terrains ont été acquis et il semble qu'une superficie importante (120 hectares) ait été réservée à la fois pour les installations portuaires elles-mêmes que pour des aménagements d'environnement et des espaces verts.

QUELQUES TERMES, QUELQUES CHIFFRES :

Sur la Seine circulent journallement des navires, des bateaux, que nous avons l'habitude de nommer "péniches". Ce terme est impropre. Une péniche est un bateau en bois, matériel qui n'existe plus en France pour le transport. Il convient désormais de parler d'AUTOMOTEUR.

Les navires qui circulent sur la Seine sont souvent assemblés entre eux pour former des CONVOIS FLUVIAUX. Un convoi peut être composé par deux automoteurs assemblés en "couple" ; et dans ce cas, la charge marchande peut atteindre 500 à 700 tonnes, selon le type de bateaux utilisés.

Un convoi peut aussi être composé par des BARGES assemblées et poussées par un "moteur flottant" dénommé POUSSEUR. Un tel convoi peut comporter jusqu'à huit barges et sa charge marchande est alors de 12 000 tonnes. Cette charge, déjà considérable, représente 340 camions de 35 tonnes ou 4 trains complets !

Pont de Draveil : rambardes terminées, mais vitesse excessive

Le pont de Draveil, plus exactement pont de la première armée française, ou encore départementale 931, a vu s'améliorer la sécurité des piétons. En effet, le conseil général a fait procéder à la pose de rambardes de sécurité en bordure des trottoirs, des deux côtés de la voie.

Cependant, il constitue toujours une grande avenue de quatre voies, qui ne débouche sur rien à Juvisy.

Ceci a plusieurs effets :

- la largeur des trottoirs, qui a été conservée, est insuffisante pour permettre par exemple, à deux poussettes de se croiser ;
- les voitures, bien canalisées sur cette voie royale, en profitent souvent pour utiliser au maximum la capacité de leurs "chevaux" dissimulés sous le capot de leur voiture ;
- c'est donc en pleine vitesse qu'ils abordent leur virage pour pénétrer dans notre ville, ce qui entraîne irrésistiblement, en moyenne deux fois par mois (!), une voiture indélicatement à finir sa course dans la vitrine du commerce du 7, rue Jean Danaux ou le portail du pavillon du 9 de la même rue.

Pour cet exploit, il faut franchir un trottoir, fort emprunté le jour. Heureusement, les accidents se sont produits jusqu'ici le plus souvent aux heures creuses de la nuit...

Faudra-t'il déplorer un accident mortel pour prendre des mesures efficaces pour limiter la vitesse aux entrées de ville, à Juvisy ?

Nuisances sur les quais Budget 98

Les nuisances apportées par la circulation sur les quais (bruit et vibrations), sont dues essentiellement à l'importance du trafic aux heures de pointes et à la vitesse aux heures creuses, ainsi qu'au passage des poids lourds et au mauvais état de la chaussée. La commission, dirigée par François Lauzéral, conseiller municipal, s'est ~~pas~~ réunie à nouveau le 17 juin.

Cependant, le budget communal pour 1998, voté le 25 mars, comporte une provision de 100 000 F. de crédits "pour mettre en oeuvre certaines dispositions d'amélioration susceptibles d'être définies par le groupe de travail" (ce qui n'a pas encore été fait).

De plus, il comporte 50 000 F. pour des travaux d'amélioration des trottoirs et de sécurité sur le quai Gambetta. C'est évidemment très peu. Il faudra que, dès 1999, la municipalité prévoie une ligne budgétaire à la hauteur des besoins, si l'on veut réellement aboutir à une amélioration conséquente.

Bientôt quatre associations de quartier pour "couvrir" tout Juvisy

Les associations de quartier s'intéressent au cadre de vie dans les différents secteurs de la ville. Elles prennent généralement naissance à l'occasion de problèmes rencontrés ou de projets susceptibles de modifier l'environnement de riverains qui ont la sensation d'une certaine agression contre leur qualité de vie.

En son temps, la création de l'association des "habitations basses" de Juvisy était une réaction à des projets de constructions inconsidérées dans les zones pavillonnaires. Une Association de Défense des Riverains de l'Orge a eu également fort à faire dans cette zone bien particulière de Juvisy centre. L'APAQS, Association pour l'Aménagement du Quartier Seine, a pris jour en 1989 à l'occasion de l'élaboration de projets de ZAC dans le quartier Seine... Aujourd'hui, c'est l'Association pour la Sauvegarde du Cadre de Vie dans le Centre de Juvisy qui agrandit son territoire à tout Juvisy Centre, prenant le relais d'une association qui à l'origine, s'était plus spécialement focalisée sur l'aménagement de la rue Rouget de l'Isle et du trajet des autobus dans le quartier de la gare. Une association est en cours de reprise d'activité et a comme premier sujet à affronter une opération immobilière très contestée sur le Plateau, logements sociaux de trop haute densité, à quelques mètres seulement des anciens immeubles. Enfin, mais nous n'en connaissons encore ni le nom, ni la limite exacte de son "territoire", une association est en cours de création dans le quartier de "l'entre-deux voies" SNCF, à la suite de la décision de construire, par la société Emmaüs, une trentaine de logements sociaux à l'angle de la rue Blazy et de la rue Jean-Jacques Rousseau.

Toutes ces associations sont donc, à un moment donné, l'expression d'une réaction de riverains contre un projet jugé "mal bouclé". Le fait qu'elles se fortifient par la suite et perdurent, marquent la volonté de plus en plus grande des populations de participer à la vie de leur quartier, pour des prises de décisions favorables à l'amélioration de leur qualité de vie.

Elles travaillent en étroite collaboration et deviennent incontournables. Elles sont la population de Juvisy.

Depuis cette année, elles peuvent choisir parmi elles leur représentant au Conseil d'administration de l'A.P.A.J. (Atelier Public pour l'Aménagement de Juvisy, émanation de la municipalité).

Loïn des contingences politiques, elles réclament leur participation active à la politique de la ville. Avant la fin de l'année, elles couvrent l'ensemble de la commune. Longue vie bienvenue à tous leurs nouveaux adhé-

A.P.A.J. et quartier Seine

Le conseil d'administration de l'Atelier public d'aménagement de Juvisy (A.P.A.J.) s'est réuni le 2 avril dernier. Il a été notamment question, quartier Seine, du pont SNCF et de la rue de Draveil.

Notre représentant auprès de cet organisme, Monsieur GILBERT COURRIER, nous rapporte les discussions :

le pont SNCF (gare)

Les plans du pont de la gare datent de 1937 ; sa construction serait nettement plus ancienne. Sa structure serait globalement "en bon état", malgré la désagrégation du revêtement des piliers sous l'effet de la rouille des fers.

L'objectif des travaux est d'améliorer la circulation des piétons, de chercher à réduire la vitesse automobile et de dissuader, sinon interdire, le passage des poids lourds de plus de 3,5 tonnes. La seule solution serait d'élargir les trottoirs au détriment de la largeur de la chaussée.

Dans le cadre d'un "contrat régional", le coût du projet de rénovation totale du pont est estimé, pour la commune, à 3,1 millions de francs et autant pour la Région et du Département, soit 6,2 millions de francs au total ...

Certains conseillers ont demandé que l'on s'en tienne à une simple réfection du pont actuel, en invoquant l'ignorance du flux des piétons qui empruntent le pont, l'existence du souterrain SNCF, le danger d'accidents qu'un rétrécissement peut entraîner et le coût d'un tel projet pour le contribuable.

le stationnement rue de Draveil.

Pour faciliter le stationnement à proximité des commerces de la rue de Draveil, il existe actuellement 36 places de stationnement de courte durée réparties le long des rues Danton, Jean Argeliès, George Sand et Draveil. Cela permet en principe la rotation de 360 véhicules sur 10 heures de la journée.

Une enquête, réalisée en décembre dernier sur trois jours (jeudi 11, samedi 13 et lundi 15), a révélé que moins de 10% des véhicules avaient respecté la durée de stationnement d'une heure et qu'une vingtaine de voitures avaient même stationné entre 6 et 10 heures d'affilée !

La directrice de l'A.P.A.J., Sylvie Mazel, pense que la suppression de quelques places de la rue de Draveil apporterait un confort certain aux piétons. Les places supprimées pourraient être récupérées en augmentant les places "courte durée" des rues Danton et Argeliès et dans l'aménagement futur du parking devant la poste.

*quelques places rue de
des commerçants.*

LE TRI SELECTIF DES DECHETS

L'APAQS souhaite la réussite de l'opération "tri sélectif" à Juvisy.

C'est en effet, une mesure majeure de protection de l'environnement, qui devrait aller de pair avec une volonté de diminuer la masse des déchets.

- *Il faut bien noter que le simple tri ne permettra pas à lui seul de baisser nos impôts. En effet, le prix de la tonne de ramassage d'ordures ménagères va continuer d'augmenter jusqu'en 2001. Elle continuera d'augmenter au delà de cette date pour les communes qui n'auront pas opté pour le tri sélectif... C'est donc en quelque sorte un "moins pire" financier pour les juvisiens, à partir de 2001.*
- *Pour mieux gérer les déchets, un effort est demandé aux particuliers. Nous suggérons que simultanément, des mesures destinées à diminuer le volume des déchets soient prises par les industriels et les entreprises de mise en conditionnement des marchandises, en réinstallant les emballages consignés et en diminuant le volume et le nombre des emballages perdus (souvent deux ou trois emballages différents pour un seul produit).*

Le point de vue de...

Claude Cellierier

La législation impose la suppression des décharges "classiques" pour 2002. Elle soumet dès maintenant l'incinération à des règles draconiennes avec pour but de limiter, à défaut de pouvoir les éliminer totalement, les rejets dans l'atmosphère de dioxine (sous-produit toxique de la fabrication et de la combustion de certains produits à base de phénols chlorés). Notre municipalité s'est engagée en juillet 1993, avec d'autres communes de l'Essonne (aujourd'hui plus de 100), à créer un organisme qui aurait en charge la revalorisation et éventuellement l'élimination des déchets et ordures ménagères.

Depuis quelques mois, le vocable de "tri sélectif" apparaissait dans la conversation de quelques initiés, mais restait hermétique au plus grand nombre d'entre nous. Notre municipalité a donc entrepris une campagne d'information qui s'est matérialisée par des réunions publiques et des distributions de documentation.

Il y a quelques semaines, des "containers" de diverses couleurs et de formes différentes selon que l'on habite une maison individuelle ou un immeuble collectif, ont été distribués et le 11 mai a eu lieu dans notre quartier, la première collecte.

Hors, nous avons pu constater que nos concitoyens se sont pliés de bonne grâce aux exigences de ce nouveau mode de ramassage des déchets. Pourquoi une telle réussite, malgré les inévitables hésitations et balbutiements des débuts ?

C'est que la grande majorité d'entre nous a pris conscience de la nécessité impérieuse de respecter cette nature dont notre vie dépend et qui n'a plus aujourd'hui la capacité de se débarrasser des 30 tonnes de déchets que chacun de nous génère au cours de son existence ; déchets de plus en plus à base de matériaux synthétiques, contre lesquelles elle n'est pas naturellement armée. Une société fonctionne comme un organisme : pour vivre, il est contraint de produire des déchets, mais il ne sait pas les éliminer ; doucement il s'empoisonne et, à terme, il est appelé à disparaître.

Trier les déchets, c'est déjà bien. Les recycler, c'est mieux, car c'est récupérer des matières premières déjà élaborées et ainsi faire une substantielle économie d'énergie que nous n'aurons pas besoin de produire. Nous participerons par cette action à la diminution de la pollution due aux rejets de fumées de centrales électriques thermiques, tout comme nous contribuerons à abaisser la température des fleuves qui participent à leur refroidissement, de même, d'ailleurs qu'à celui de centrales nucléaires. Pour ces dernières, c'est réduire quelque peu leur nombre et, partant, les déchets qu'elles produisent et dont on ne sait plus très bien que faire, avouons-le.

Mais au-delà, c'est aussi diminuer les risques de pollution des nappes phréatiques par les décharges "classiques", même si ces risques sont sans commune mesure avec ceux que nous font courir les épandages de nitrates, de pesticides et autres lisiers, sur les cultures. C'est peut-être un moyen d'éviter à court terme la guerre de l'eau. La pollution, ou plutôt devrais-je dire : les pollutions, c'est l'affaire de tous. Un petit geste, même peu significatif, ajouté à un autre tout aussi insignifiant, et ceci répété quelque 60 millions de fois, peut changer bien des choses en France. Le tri sélectif impose des contraintes à chacun d'entre nous. Celles-ci sont négligeables au regard des enjeux. C'est ainsi que nous aurons la satisfaction de laisser à nos successeurs un territoire propre et vivable, en lieu et place d'un tas d'immondices (voir la décharge de Bondoufle).

Il est évident que les procédures mises en oeuvre n'apparaissent pas pleinement satisfaisantes à certains ; mais elles sont perfectibles et, pour en connaître les défauts, encore faut-il les expérimenter.

L'APAQS ne peut qu'inciter, au delà de ses adhérents, l'ensemble des juvisiens à jouer le jeu. L'avenir de la génération suivante en dépend.

RECTIFICATIF

Contrairement à ce que nous avons indiqué par erreur dans notre Seine-Info d'octobre 1997, les "stéribox" délivrés dans les "distribox" (à Juvisy, le distributeur est installé gare routière, rue des Gaulois), ne contiennent pas de "dose de remplacement" ou de "substitution". Leur contenu est constitué de : deux seringues neuves, deux flacons d'eau distillée pour préparations injectables, un étui pour seringue usagée, un préservatif et deux compresses imprégnées d'alcool "pharmaDOSE®".



au dos, votre adhésion...

Votre adhésion se fait pour un an.
Elle vous donne droit à certains bulletins d'inf
réservés à nos adhérents.
En échange nous vous retournerons un
témoignant de votre adhésion.

20

Quelques mots à propos ... du carrefour de la poste

Le quartier a remarqué que ce carrefour vient d'être réaménagé.
Et les habitants ne l'ont pas complètement adopté.

Pourquoi ?

Il donne une impression **d'angoisse**,
de fatigue, de **DEUIL**.

En utilisant une seule couleur au sol, les piétons ne font pas
clairement la différence entre la chaussée et les trottoirs,
tout de noir vêtus.

Les barrières de sécurité sont des tubes gris, tristes, sans *âme*.

A trop vouloir bien faire, les concepteurs ont oublié d'y ajouter
ces petits riens qui font que la mécanique fonctionne...
ces petits riens qui font l'essentiel,
ces petites choses grâce auxquelles la vie s'installe.

A savoir, des couleurs et du végétal, de l'harmonie.

Suite à cet écrit,
quelles modifications seront apportées ?
Comment Nous, Habitants,
pourrons donner notre avis,
proposer ce que nous voulons
comme "cadre de vie" ?

La suite au prochain numéro...
Denis DUBRAY

Petites annonces **gratuites**
réservées aux adhérents de l'APAQS.
Cherche grand garage fermé,
proche du pont de Juvisy.
Tél. : 01 69 45 47 24 ou 06 08 93 30 09



Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer à l'Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine de Juvisy.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

Je joins un chèque de 50 Francs à l'ordre de l'APAQS

APAQS - BP n° 3 - 91261 JUVISY CEDEX